

Association COALLIA

Siège social : 16 Cour Saint Eloi – 75012 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Association COALLIA
16 Cour Saint Eloi
75012 PARIS

A l'Assemblée Générale

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COALLIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

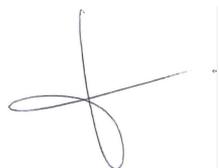
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris et à Meaux, le 4 juillet 2024

Les commissaires aux comptes

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes



Francis Chartier

Pagny Associés Audit

Etienne Pagny

Bilan Actif

BILAN ACTIF (en euros)	Montant brut	Amort. Déprec.	31/12/2023	31/12/2022
Frais d'établissement	134 076	99 474	34 602	57 186
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Logiciels, droits et valeurs similaires	3 402 624	3 186 044	216 580	366 812
Fonds commercial	391 673	0	391 673	391 673
Autres immobilisations incorporelles	31 854	10 763	21 091	1 830
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 960 227	3 296 281	663 946	817 501
Terrains	7 001 107	0	7 001 107	6 395 578
Constructions	113 554 748	56 071 004	57 483 744	58 348 969
Installations techniques, matériel et outillage industriels	15 183 505	8 879 569	6 303 936	4 739 364
Autres immobilisations corporelles	53 763 955	34 523 961	19 239 994	17 083 214
Immobilisations corporelles en cours	1 918 642	0	1 918 642	1 478 103
Avances et acomptes	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	191 421 957	99 474 534	91 947 423	88 045 228
Participations	10 264 337	4 442 816	5 821 521	5 800 450
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	60 800	0	60 800	6 155
Prêts	164 300	0	164 300	164 300
Autres immobilisations financières	3 881 536	109 391	3 772 145	3 011 165
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14 370 973	4 552 207	9 818 766	8 982 070
ACTIF IMMOBILISE (I)	209 753 157	107 323 022	102 430 135	97 844 799
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
En-cours de production de biens et services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
STOCKS ET EN-COURS	0	0	0	0
Avances, acomptes versés sur commandes	1 150 901	0	1 150 901	1 904 104
Créances usagers & comptes rattachés	52 411 421	11 377 874	41 033 547	36 990 204
Autres créances	17 367 181	2 264 467	15 102 714	7 561 642
CREANCES	70 929 503	13 642 341	57 287 162	46 455 950
Valeurs mobilières de placement	67 780 804	0	67 780 804	69 273 638
Disponibilités	63 003 877	0	63 003 877	64 251 946
TRESORERIE DISPONIBLE	130 784 681	0	130 784 681	133 525 584
Charges constatées d'avance	456 670	0	456 670	442 972
ACTIF CIRCULANT (II)	202 170 854	13 642 341	188 528 513	180 424 506
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	406 209	0	406 209	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0	0	0	0
Écarts de conversion Actif (V)	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	412 330 219	120 965 363	291 364 857	278 269 305

Bilan Passif

BILAN PASSIF (en euros)	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres complémentaires	8 757 572	8 610 275
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	8 757 572	8 610 275
Fonds propres complémentaires	2 026	0
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	2 026	0
ÉCART DE RÉÉVALUATION	0	0
Réserves des activités sous gestion propre	12 389 061	11 804 886
Réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	35 856 397	26 820 450
RÉSERVES	48 245 458	38 625 336
Report à nouveau des activités sous gestion propre	26 613 920	22 097 558
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-759 568	-1 742 382
REPORT A NOUVEAU	25 854 352	20 305 489
Excédent ou déficit des activités sous gestion propre	4 003 717	9 980 909
Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-2 304 082	4 616 656
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	1 699 635	14 597 565
SITUATION NETTE	84 559 042	82 188 352
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	16 213 698	18 574 117
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	1 186 628	305 959
FONDS PROPRES (I)	101 959 368	101 068 428
Fonds reportés	0	0
Fonds dédiés	8 180 123	8 507 727
FONDS REPORTES ET DEDIES (II)	8 180 123	8 507 727
Provisions pour risques	1 418 680	1 693 242
Provisions pour charges	17 027 023	12 152 028
PROVISIONS (III)	18 445 703	13 845 270
Emprunts obligataires et assimilés	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	49 389 528	41 612 795
Emprunts, dettes financières divers	10 040 116	9 569 483
DETTES FINANCIERES	59 429 644	51 182 278
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 001 275	40 772 002
Dettes fiscales et sociales	36 454 066	34 221 644
DETTES D'EXPLOITATION	72 455 341	74 993 646
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 652 249	1 657 187
Autres dettes	8 499 537	6 629 528
DETTES HORS EXPLOITATION	10 151 786	8 286 715
Produits constatés d'avance	20 742 892	20 385 242
DETTES (IV)	162 779 663	154 847 881
Écarts de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	291 364 857	278 269 306

Compte de résultat

(en euros)	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	525	1 125
Ventes de biens		
- ESSMS	4 638	5 329
- Autres activités	212 311	110 247
Ventes de prestations de services		
- ESSMS	4 111 688	2 481 213
- Autres activités	107 977 728	81 671 245
Production stockée		
- ESSMS	0	0
- Autres activités	0	-12 557
Production immobilisée	0	0
Produits de tiers financeurs		
- Concours publics		
- ESSMS	192 205 937	167 380 163
- Autres activités	0	0
- Subventions d'exploitation	155 247 252	174 979 138
- Ressources liées à la générosité du public	0	0
- Contributions financières		
- ESSMS	1 212 880	3 303 264
- Autres activités	0	0
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges	21 300 556	18 254 987
Utilisations des fonds dédiés		
- ESSMS	1 436 148	729 269
- Autres activités	93 590	11 176
Autres produits	535 730	344 754
TOTAL I	484 338 982	449 259 353
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	185	453
Variation de stock	0	0
Achats matières premières, autres approvisionnements	1 052 505	979 043
Variations de stock de matières premières et approvisionnements	0	84 876
Autres achats et charges externes	230 650 118	209 005 204
Impôts, taxes et versements assimilés	6 974 379	5 596 252
Salaires et traitements	145 814 457	126 730 629
Charges sociales	62 363 227	53 319 544
Dotations aux amortissements et dépréciations		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	9 340 456	8 312 774
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0	0
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	11 639 717	10 523 198
Dotations aux provisions	10 622 780	12 251 294
Utilisations des fonds dédiés		
- ESSMS	976 143	2 492 469
- Autres activités	0	0
Autres charges	6 099 550	3 699 212
TOTAL II	485 533 517	432 994 948
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-1 194 535	16 264 405

Compte de résultat (suite)

(en euros)	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	752	11
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	1 664 948	36 589
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	1 002	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	262 932	74 686
TOTAL III	1 929 634	111 286
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	1 882 611	850 371
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL IV	1 882 611	850 371
2. RÉSULTAT FINANCIER (III – IV)	47 023	-739 085
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	-1 147 512	15 525 320
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	6 418 755	803 364
Sur opérations en capital	28 577	5 764
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	5 000	0
TOTAL V	6 452 332	809 128
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 966 513	634 294
Sur opérations en capital	1 599 270	471 259
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	26 899	0
TOTAL VI	3 592 682	1 105 553
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V – VI)	2 859 650	-296 425
Participations des salariés (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	12 503	631 330
Total des produits (I + III + V)	492 720 948	450 179 767
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	491 021 313	435 582 202
EXCÉDENT	1 699 635	14 597 565
- ESSMS	-2 304 082	4 616 656
- Autres activités	4 003 717	9 980 909
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0	0
Prestations en nature	0	0
Bénévolat	0	0
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	0	0
Mises à disposition gratuite de biens	0	0
Prestations en nature	0	0
Personnel bénévole	0	0
TOTAL	0	0

Annexes

Coallia exerce aujourd'hui une mission d'intérêt général confiée par l'Etat et les collectivités territoriales qui s'inscrit dans le cadre de l'action sociale et médico-sociale.

Coallia (anciennement l'AFTAM jusqu'en 2012) est un groupe associatif fondé en 1962 par Stéphane Hessel qui souhaitait faciliter le retour au pays des travailleurs migrants africains et malgaches, en leur offrant une formation qualifiante. Au fur et à mesure, l'association Coallia a diversifié son action et a élargi son champ d'intervention en s'engageant dans l'accueil et l'hébergement social, l'accompagnement socio-éducatif et l'insertion à l'égard de personnes fragilisées du fait de leur situation sociale ou économique, de leur âge ou encore d'une situation de handicap, notamment des populations immigrées et réfugiées, des personnes en difficulté ou exclues, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Depuis 1992, Coallia propose des établissements médico-sociaux. Ses établissements et services, accueillent et accompagnent les personnes âgées dépendantes ou autonomes et les personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, Coallia emploie près de 5 000 salariés qui interviennent dans cinq grands secteurs d'activité, le logement accompagné, l'hébergement social, l'accompagnement social, l'intermédiation locative et le médico-social.

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été élaborés et présentés conformément :

- Aux principes du plan de compte général, règlement ANC 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables ainsi que les modifications introduites par les règlements ultérieurs,
- Au règlement ANC 2018-06 pour les règles spécifiques aux associations,
- Au règlement ANC 2019-04 pour les règles spécifiques aux activités médico-sociales,

Dans le respect du principe de prudence, de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les provisions comptabilisées dans les comptes annuels arrêtés ci-dessus ont uniquement vocation à prévenir un risque éventuel. **Elles ne sont nullement une reconnaissance ou une acceptation du litige provisionné.**

En application de l'article 410-2 du règlement ANC 2018-06, l'association n'a pas retenu la présentation de certaines rubriques du bilan et du compte de résultat car elle n'est pas concernée par certaines opérations spécifiques, il s'agit des rubriques suivantes :

- A l'actif, les donations temporaires d'usufruit, les biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, les créances reçues par legs ou donations,
- Au passif, les fonds propres statutaires, les fonds propres consommables, les dettes des legs ou donations,
- Au compte de résultat, les versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable, les aides financières.

Il est à noter que l'ensemble des dispositions du règlement ANC 2019-04 ont été bien appliquées à l'exception de l'article 153-2 relatif au tableau de détermination du résultat effectif global.

Les règles de présentation des comptes annuels ont également les caractéristiques suivantes :

- Les reprises de subvention d'investissement au compte de résultat sont constatées en produits d'exploitation sur la ligne « subvention d'exploitation ». Ces subventions constituent un mode de financement courant des activités.
- Les décisions des autorités de tarification qui s'imposent aux établissements financés peuvent s'écarter des règles comptables retenues par l'association. L'impact sur les comptes n'étant pas significatif, aucun retraitement n'est effectué pour l'établissement des comptes annuels.
- les dotations et reprises de provision pour impôt sont présentées dans la rubrique « Impôt sur les bénéficiaires » du compte de résultat, celles-ci n'étant considérées ne relevant ni de l'exploitation, ni de l'exceptionnel.
- Par dérogation aux principes comptables, le résultat des contrats pluriannuels n'est constaté qu'au terme du contrat (cf point 5.3)

Les concours publics indiqués au Compte de Résultat ont été réaffectés en totalité en ESSMS conformément à la réalité.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

2.1 Faits marquants au titre de l'exercice 2023

Cap Coallia 2024 est devenu Cap Coallia : démarche qui regroupe la totalité des projets de l'Association. Cap Coallia dans sa nouvelle mouture conserve son plan économique mais inclut aussi dorénavant une démarche de pilotage et d'arbitrage des projets de l'Association. Il vient nourrir le Projet d'Entreprise Associative (PEA) et est effectif depuis mars 2023.

Le Conseil d'administration du 20 septembre 2023 a voté deux délibérations :

- la première afin d'arrêter le principe du dépôt de demande de renouvellement de l'autorisation de frais de siège le 31 octobre 2024 au plus tard, auprès de la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement d'Île-de-France, en vue d'une date d'effet au 1er janvier 2025 pour la période 2025-2029 ;
- la seconde pour engager les travaux préparatoires, constituer le dossier de demande de renouvellement de l'autorisation, assurer toutes les diligences exigées pour constituer ledit dossier.

Des délégations ont été déployées et mises en œuvre auprès des directeurs depuis mi 2023. Les subdélégations concernant les directeurs régionaux sont effectives.

Une direction des métiers, de l'activité et des territoires (DMAT) a été créée pour consolider le modèle d'entreprise associative. Cette direction concrétise la vision de l'utilité sociale de Coallia. Elle regroupe en son sein toute l'exploitation de Coallia, c'est-à-dire les secteurs sociaux et médico-sociaux. Sous l'autorité de la directrice générale adjointe, s'organisent en trois pôles : la direction des métiers et la direction de l'activité, effectives depuis le 1^{er} octobre 2023 et les nouvelles directions régionales, effectives au 12 mars 2024.

Le 14 septembre 2022, les Assemblées générales extraordinaires de l'Appase et de Coallia ont approuvé à l'unanimité le projet de traité de fusion. Toutes les conditions suspensives ayant été levées, l'opération de fusion et la dissolution de l'Appase sont devenues effectives le 1^{er} juin 2023. L'Appase est une association qui accueille plus d'un millier d'usagers – personnes en situation de handicap, personnes en difficulté sociale, enfants et adolescents – chaque année au sein de 17 établissements et services : établissements ou services d'aide par le travail, foyer d'hébergement, CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale), CHU (Centre d'hébergement d'urgence) et 115, Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues, Maisons relais, Maisons d'enfants à caractère social, Service d'action éducative en milieu ouvert, Service d'accueil et d'accompagnement et de Suivi éducatif à domicile, etc.

Suite à sa nomination, en qualité de ministre délégué aux Outre-mer le 4 juillet 2022, Jean-François CARENCO a démissionné de ses mandats au sein de Coallia en qualité de Président et Administrateur. Le 11 juillet 2022, Jean-Marc CHARDON, a été nommé Président de l'Association. Le 28 septembre 2023, Jean-Marc CHARDON a démissionné de son mandat de Président. Après appel à candidature pour le remplacer, Jean-François CARENCO dont les fonctions ministérielles avaient cessé, a présenté sa candidature et a été nommé Président de l'Association.

Le 20 décembre 2023, Coallia a adopté son PEA (Projet d'Entreprise Associative), PEA d'une durée de 6 ans (2024 2029).

2.2 Faits postérieurs à l'exercice 2023

Le contrôle de la Cour des comptes initié en 2022 et portant sur la gestion et les comptes de l'Association de 2016 à 2021 et a eu pour conséquence la publication du rapport le 19 janvier 2024 Le rapport ne remet pas en cause l'engagement et le professionnalisme des agents de Coallia.

Compte tenu des difficultés liées à la perte d'exploitation, l'Ehpad d'Entrains sur Nohain a été définitivement fermé. L'accord sur le licenciement collectif pour motif économique et sur les mesures du plan de sauvegarde de l'emploi a été signé le 24 Janvier 2024.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES POSTES DE L'ACTIF

3.1. Immobilisations incorporelles

Sont comptabilisés sous cette rubrique :

- les frais de 1^{er} établissement contenant pour la plus grande part les dépenses de mise en place des nouveaux établissements sociaux ;
- les charges de développement des systèmes informatiques de l'Association ;
- l'achat des logiciels informatiques utilisés dans l'Association ;
- les fonds commerciaux.

Nature des immobilisations	Durée
Frais d'établissement	5 ans
Frais de recherche et développement	3 ans
Logiciels	3 ans
Baux Emphytéotiques	Selon durée du bail

3.2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée de ces biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Durée d'amortissement des composants :

COALLIA a mis en application au cours de l'année 2005, l'avis n°2004-11 du 23 juin 2004 du Conseil National de la Comptabilité relatif notamment aux modalités d'application de la comptabilisation par composant (résultant du règlement n°2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, modifié par le règlement n°2003-07).

Les durées d'amortissement retenues ont été déterminées par rapport à l'analyse DQE de nos bâtiments et en fonction de l'utilisation qui en est faite. Deux catégories de bâtiments ont ainsi été identifiées auxquelles correspondent deux plans d'amortissement différents.

Classe	Catégorie d'immobilisation	%	Durées gestion autorisée	Durées Siège, HSA et formation
2115001	Terrain			
2131501	Bâtiment structure 1	57,30	40	60
2131502	Bâtiment menuiserie 2	4,40	20	25
2131503	Bâtiment plomberie 3	17,60	20	22
2131504	Bâtiment électricité 4	8,40	20	25
2131505	Bâtiment ascenseur 5	1,50	20	20
2131506	Bâtiment étanchéité 6	1,70	12	18
2131507	Bâtiment façade 7	2,90	12	15
2131508	Bâtiment sol 8	2,20	20	20
2131509	Bâtiment peinture 9	4,00	6	10
2131510	Bâtiment complet 10		42	60

Autres immobilisations :

Nature	Durée
Installations et agencements	de 8 à 15 ans
Matériel et outillage	de 5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	de 3 à 10 ans

Conformément au principe comptable de prudence, lorsque la valeur nette comptable d'un bien est supérieure à sa valeur actuelle, une dépréciation est constatée. Au 31 décembre 2023, aucune dépréciation n'a été constatée.

3.3. Immobilisations financières

Les titres immobilisés ont été évalués au prix auquel ils ont été acquis, augmentés des frais engagés pour leur acquisition.

3.4. Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le détail des créances est présenté à l'annexe 5.

a) Activités Habitat Social Adapté et intermédiation locative hors SOLIBAIL

Les créances sur résidents ont fait l'objet d'une analyse d'antériorité, d'un lettrage et ont fait l'objet d'une dépréciation selon un pourcentage croissant en fonction de leur statut et de leur ancienneté, soit :

- pour les résidents sortis : 100 % de dépréciation
- pour les résidents présents :
 - 100 % de la totalité des créances dès lors qu'une partie au moins est supérieure à un an
 - 50 % pour les créances dont l'ancienneté est comprise entre 6 mois et 1 an
 - 25 % pour les créances ayant entre 3 et 6 mois d'ancienneté.

Les dépréciations sont évaluées à 9 373 K€ à la clôture, soit une augmentation 1 629 k€ par rapport à 2022.

Les pertes sont comptabilisées suivant la décision de la direction générale et après analyse des créances sur trois critères :

- Le montant de la créance (montant inférieur à 500 €),
- L'impossibilité d'une procédure contentieuse (insolvabilité, départ sans laisser d'adresse, décès etc...)
- L'avancement de la procédure contentieuse (terminé ou en cours).

Par ailleurs, dans une logique de rationalisation, il a été acté en 2021 du passage en pertes et profits selon les critères suivants :

- Toute créance ou dette supérieure à 5 ans n'a plus lieu d'être (application du principe de prescription).
- Les montants compris entre -100€ et 100 € pour les créances inférieures à 5 ans.

Pour l'intermédiation locative « SOLIBAIL », les pertes sont constatées en charges après accord du financeur.

b) Subventions publiques :

Cette rubrique recouvre :

- a. les créances sur les subventions d'exploitation,
- b. les créances relatives aux subventions d'investissement comptabilisées pour leur valeur totale dès leur notification d'attribution, indépendamment des modalités de déblocage et de versement.

Une provision pour risques a été constaté sur les conventions ante 2023 pour lesquelles il reste à percevoir une partie des fonds (160 K€).

Les créances financeurs et usagers ne répondent pas aux mêmes contraintes de recouvrement et font l'objet à la clôture de l'exercice d'une provision dépréciation en fonction de l'ancienneté selon les règles suivantes :

- Provision à 100 % du solde des créances usagers supérieures à un an.
- Provision à 100 % du solde des créances financeurs supérieures à 4 ans.

Les dépréciations s'élèvent à 950 K€ au 31/12/2023.

c) Autres créances d'exploitation

Les autres créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La dépréciation qui est comptabilisée pour 2 048 K€, concerne principalement les créances suivantes :

- Paies négative pour 1 016 K€
- Créance sur subvention Alfortville pour 669 K€
- Créance ADEF pour 360 K€

3.5. Les valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire communiquée par les établissements financiers teneurs de comptes est inférieure à la valeur comptable.

COALLIA n'a pas souscrit à des produits de placement complexe ou structuré.

Les intérêts courus non échus au 31 décembre 2023 sur les comptes à terme s'élèvent à 395 K€.

4. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES FONDS PROPRES

4.1. Fonds propres

Les fonds propres *sans droit de reprise* de l'association COALLIA sont constitués essentiellement des apports initiaux et des fonds issus des fusions de différentes entités ou des reprises d'établissement.

4.2. Réserves réglementées des activités sous gestion contrôlées

Les réserves réglementées sont prévues par le code de l'action sociale et de la famille, l'instruction M22 et reprises dans l'avis du CNC 2007-05. Ces réserves sont constituées par affectation des excédents réalisés par les établissements et destinées à renforcer les fonds associatifs. Les conditions de reprise de ces réserves dépendent de leur nature. Elles doivent être restituées en cas de fermeture définitive de l'établissement. En cours d'activité, les reprises ne peuvent être constatées que lors de l'affectation du résultat décidée par l'autorité de tarification.

Les excédents destinés à la couverture du besoin en fonds de roulement, dits « réserve de trésorerie » sont destinés à assurer une trésorerie suffisante pour faire face aux décalages de règlement. Elle peut être reprise ou réaffectée au financement des investissements, si le besoin en fonds de roulement est déjà suffisamment couvert.

La réserve de compensation des déficits permet à un établissement de conserver les excédents réalisés. Les déficits futurs sont imputés sur cette réserve par décision des tiers financeurs.

La réserve de compensation des amortissements constate la partie d'un excédent affecté au financement d'immobilisations identifiées. Elle est reprise par l'affectation, en N+1, de la quote-part des amortissements des biens concernés.

Le compte de réserve « Excédents affectés à l'investissement » enregistre les affectations d'excédents réalisés par des établissements et affectés par le financeur au financement des investissements, l'objectif étant de renforcer le fonds de roulement d'investissement. Ces affectations ne ciblent pas des investissements particuliers. L'association a la charge financière des investissements réalisés. Ces sommes ne sont pas reprises en cours d'activité.

4.3. Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont prévues par le code de l'action sociale et de la famille, l'instruction M22 et reprises dans l'avis du CNC 2007-05. Ces provisions sont constituées à la demande ou avec l'accord du financeur. Les éventuelles reprises sont à la discrétion du financeur ou prévues dans la réglementation.

La provision destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement est, en général, constituée lors de la création d'un établissement. Comme la réserve de trésorerie, elle peut être reprise ou réaffectée au financement des investissements, si le BFR est suffisamment couvert.

La provision « réserves des plus-values nettes d'actif » enregistre les plus-values sur cessions d'immobilisations, ce qui permet de renforcer le fonds de roulement d'investissement. Ce compte est repris en cas de moins-values.

Quand des excédents affectés aux investissements par les tiers financeurs sont assortis d'une demande reprise en résultat, ces montants sont comptabilisés :

- soit en fonds dédiés à l'investissement, si l'accord du financeur est obtenu avant la clôture ;
- soit en subventions d'investissement, si l'accord est obtenu après la clôture des comptes.

4.4. Subventions d'investissements

Ces subventions sont attribuées par des collectivités publiques et des instances européennes.

L'annexe (tableau n° 9) fournit une ventilation des subventions d'investissements en fonction de l'état d'avancement des opérations qu'elles financent :

- Subventions pour établissements en cours de réhabilitation
- Subventions pour sites en exploitation.

Elles sont comptabilisées dès leur attribution, sous réserve de l'absence de conditions résolutoires. Le suivi comptable des subventions, en fonction de l'avancement des projets, est assuré par l'utilisation d'un tableau de bord commun à tous les services concernés. Lors de la mise en service, la subvention est rattachée aux immobilisations ainsi financées afin de déterminer le montant à reprendre au compte de résultat, en tenant compte des différents composants, si nécessaire. Pour les établissements sociaux et médico-sociaux, les règles spécifiques, qui peuvent être imposées par les autorités de tarification, sont appliquées.

4.5. Résultats sous contrôle de tiers financeurs

Ce poste présente les résultats des exercices précédents soumis à l'approbation et à l'affectation par des tiers financeurs. Il s'agit :

- Des résultats en instance d'affectation, par le tiers financeur,
- Des résultats qui seront repris au cours d'un exercice ultérieur, conformément à la décision du tiers financeur.

Ce poste inclut également :

- Les dépenses refusées par les autorités de tarification et les dépenses qui ne leur sont pas opposables à la clôture de l'exercice
- Les crédits non reconductibles pour les indemnités de départ à la retraite non utilisés à la clôture de l'exercice

Sont concernés les établissements et services sociaux et médico-sociaux qui relèvent de la procédure budgétaire annuelle prévue dans le Code de l'action sociale et des familles.

Dans tous les cas dans l'attente du retour des financeurs, les résultats sont considérés comme n'étant pas acquis à l'association par prudence. Le risque de reversement d'un excédent n'étant qu'éventuel, aucune provision n'est constatée.

Les informations transmises aux financeurs sous forme de compte administratif sont issues des comptes de l'association.

4.6. Report à nouveau des activités sous gestion propre

Outre le report à nouveau résultant de l'affectation du résultat des activités de sa gestion propre, ce poste inclut :

- Les dépenses refusées par les tiers financeurs,
- Les excédents des activités subventionnées en attente

S'agissant des activités subventionnées :

- En l'absence de demande de financements complémentaires les reliquats négatifs sont considérés comme des pertes définitives des activités de la gestion propre, constatées en report à nouveau individualisé par établissement.
- S'agissant des reliquats positifs constatés à la clôture de l'exercice, s'il existe un indice de reversement de ce

reliquat une provision pour risque de reversement est constituée à la clôture de l'exercice. A défaut, le résultat est constaté à la clôture de l'exercice puis comptabilisé au cours de l'exercice suivant dans un compte de report à nouveau temporaire des activités de la gestion propre, identifié par établissement et par millésime.

Par la suite, dès la survenance d'un indice de reversement une provision pour risque est constatée au cours de l'exercice de cet événement.

En l'absence de tout reversement au 31 décembre du 3^{ème} exercice suivant la réalisation du reliquat positif, celui-ci est définitivement constaté dans le compte report à nouveau des activités de la gestion propre, individualisé par établissement.

Aucune provision pour risque de reversement n'est constatée à ce titre à la clôture de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les reliquats positifs en attente de traitement s'élèvent par échéance à :

- 31 décembre 2024 (Subventions excédentaires de 2021) : 17 174 763 €
- 31 décembre 2025 (Subventions excédentaires de 2022) : 26 750 422 €

Les informations transmises aux financeurs sous forme de compte rendu financier sont issues des comptes de l'association.

4.7. Résultats de l'exercice

Le résultat comptable de l'exercice est composite et présenté sur deux lignes :

- Résultat COALLIA qui regroupe le résultat des activités définitivement acquis à COALLIA, activités en gestion propre, et le résultat des activités subventionnées
- Résultat de l'exercice des établissements autorisés qui doivent respecter les dispositions budgétaires du code de l'action sociale et des familles.

5. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES AUTRES POSTES DU PASSIF

5.1. La provision pour engagements de retraite et médaille du travail

Les engagements sont valorisés comme les années antérieures de façon partielle, avec les hypothèses suivantes :

Hypothèses indemnités de départ à la retraite et médaille du travail	IFC	MDT	Rappel 2022
Le taux d'actualisation	3,20%	3,20%	3,75%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	2,10%	2,10%	2,20%
Taux de revalorisation des gratifications d'ancienneté	1,50%	1,50%	1,50%
Taux d'augmentation des salaires	3,00%	3,00%	3,00%
Départ à l'initiative du salarié	X	X	X
Taux des charges patronales cadre (1)	54,67%	54,67%	52,17%
Taux des charges patronales non cadre (1)	42,30%	42,30%	39,80%
Turn over (moyenne des tables par tranche d'âge)	7,60%	7,60%	6,01%
Table de mortalité INSEE	2017-2019	2017-2019	2016-2018
Age de départ à la retraite cadre	67 ans	67 ans	67 ans
Age de départ à la retraite cadre si né avant 01/01/1970	64 ans	64 ans	64 ans
Age de départ à la retraite non cadre	65 ans	65 ans	65 ans
Age de départ à la retraite non cadre si né avant le 01/01/1970	62 ans	62 ans	62 ans
Ancienneté nécessaire pour le versement de la prime	0,00	0,00	0,00

(1) L'application des primes SEGUR, LAFORCADE et GRAND ÂGE début 2023, ainsi que la régularisation de l'antériorité, a entraîné le dépassement du seuil d'allégement URSSAF pour nombre de collaborateurs induisant mécaniquement une augmentation du taux moyen de charges.

*Le taux de turn-over moyen par tranche d'âge a été calculé à partir du rapport de l'actuaire selon la table figurant à la page 5 du rapport.

Compte tenu de ces hypothèses, la totalité des engagements, en valeur brute s'élève à :

Totalité des engagements	IFC	MDT
HSA- SIEGE-FORMATION et activités subventionnées	4 624 337	130 223
HEBERGEMENT SOCIAL- MEDICO SOCIAL	6 135 570	314 855
APPASE	655 921	29 250
Total 2023 COALLIA	11 415 828	474 328

La provision est déterminée en tenant compte d'un étalement des variations des hypothèses actuarielles sur la durée moyenne probable de présence des salariés avant leur départ à la retraite : méthode du corridor.

La provision n'est pas comptabilisée pour les activités hébergement social - médico-sociales, en gestion contrôlée. Cette dépense opposable aux financeurs est financée l'année du départ à la retraite. Le montant non provisionné s'élève à 3 895 K€. Les versements d'avance qui ont pu être accordés sont comptabilisés en fonds dédiés.

Les montants comptabilisés en provisions s'élèvent à :

	IFC	MDT
HSA - SIEGE – FORMATION, activités subventionnées	3 991 317	130 223
Activités hébergement social - médico-sociales, gestion autorisée Financements obtenus (en fonds dédiés)	1 068 778	314 855
APPASE	619 961	29 250

Synthèse Indemnités de fin de carrière :

Au 31 décembre 2023	Engagement comptabilisé	Engagement non comptabilisé (ESMS)	Engagement Total
Valeur des engagements	6 757 788	4 658 040	11 415 828
Pertes et gains actuariels restant à amortir	1 077 733	762 876	1 840 609
Engagement à comptabiliser	5 680 055	3 895 164	9 575 219

5.2. Fonds dédiés

Les sommes inscrites en fonds dédiés portent sur la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu être engagée à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard, ou à des dons et legs reçus. Sont concernées, en particulier :

- Les subventions et les crédits non reconductibles attribués, soit pour des actions qui n'ont été que partiellement mises en œuvre, soit pour de nouvelles activités.
Les fonds dédiés de plus de 2 ans concernent des projets toujours en cours et s'élèvent à 2 737 K€, à la clôture de l'exercice.

- Les contributions financières affectées à des investissements, généralement en provenance de caisses de retraite, les crédits non reconductibles attribués par les autorités de tarification, au budget ou par décision modificative, au financement d'immobilisations. Ils peuvent être également affectés, lors d'une sous-consommation des dotations aux amortissements quand d'importants projets d'investissements sont prévus. Ils sont repris au compte de résultat au rythme des dotations aux amortissements des biens financés par ces crédits.

5.3. Produits Constatés d'Avance

En complément des habituels Produits constatés d'avance, le résultat des marchés pluriannuels (SPADA, HEPID, AGIR) n'est constaté qu'au terme des contrats, soit en 2024. Au titre de 2023, il a ainsi été neutralisé 5,0M€ de résultat.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Rémunération des Dirigeants

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relatif au volontariat associatif et à l'engagement associatif, nous portons à connaissance l'information suivante :

- Les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent pour l'exercice 2023 à 386 K€.

6.2. Rémunération des Commissaires aux Comptes

Conformément à l'article R.123-198-9° du code du commerce :

- Le montant des honoraires des commissaires aux comptes, perçus ou à percevoir au titre de l'exercice 2023 s'élève à la somme de 398 K€ HT.

6.3. Effectifs salariés

Evolution des ETP Moyen				Evolution des effectifs au 31 décembre			
Activités	2021	2022	2023	Activités	2021	2022	2023
Fonctions Support	223	241	246	Fonctions Support	228	244	269
HS	1 688	2 023	2 245	HS	1 767	2 085	2 518
HSA	525	527	528	HSA	540	533	540
Médico-Social	1 336	1 210	1 265	Médico-Social	1 419	1 322	1 399
Prom Soc-Acc Soc	294	302	305	Prom Soc-Acc Soc	289	308	312
Total Général	4 066	4 303	4 588		4 243	4 492	5 038

6.4. Contributions Volontaires en Nature

L'association n'a bénéficié d'aucune contribution volontaire en nature au titre de l'exercice 2023.

6.5 Transactions avec les contreparties

L'association n'a pas réalisé d'opérations avec les contreparties telles que prévues par les dispositions de l'article 431-12 du règlement comptable ANC 2018-06.

ANNEXE 1 – IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS BRUTES	Valeur brute	Augmentation		Diminution	Virement	Valeur brute
	Début d'exercice	Reprises activités	Acquisitions	Cessions, mises HS	Poste à poste	Fin d'exercice
Frais d'établissement	134 076	0	0	0	0	134 076
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0	0
Logiciels, droits et valeurs similaires	3 373 408	0	31 120	-1 904	0	3 402 624
Fonds commercial	391 673	0	0	0	0	391 673
Autres immobilisations incorporelles	2 287	0	29 567	0	0	31 854
- Baux emphytéotiques	2 287	0	29 567	0	0	31 854
- Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 901 444	0	60 687	-1 904	0	3 960 227
Terrains	6 395 578	0	605 529	0	0	7 001 107
Constructions	108 060 836	0	7 805 296	-2 381 138	69 754	113 554 748
- Constructions sur sols propres	108 060 836	0	7 805 296	-2 381 138	69 754	113 554 748
- Gros Entretien sur constructions	0	0	0	0	0	0
- Installations générales et aménag. sur sol d'autrui	0	0	0	0	0	0
Installations techniq., matériel et outillage industriels	13 171 309	0	3 470 685	-1 475 843	17 354	15 183 505
Autres immobilisations corporelles	50 494 388	0	8 215 900	-5 578 630	632 297	53 763 955
- Instal. générales, agencements aménag. divers	28 253 519	0	3 208 369	-4 210 432	480 638	27 732 094
- Matériel de transport	928 037	0	1 188 379	-166 597	0	1 949 819
- Mobilier et mobilier de bureau et informatique	5 237 152	0	750 971	-473 473	144 746	5 659 396
- Mobilier d'exploitation	16 009 502	0	3 068 181	-728 128	6 913	18 356 468
- Cheptel, plantations pérennes	66 178	0	0	0	0	66 178
Immobilisations corporelles en cours	1 478 103	0	1 202 619	-32 241	-729 839	1 918 642
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	179 600 214	0	21 300 029	-9 467 852	-10 434	191 421 957
Participations	10 243 266	0	21 071	0	0	10 264 337
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	6 155		54 645			60 800
Prêts	164 300	0	0	0	0	164 300
Autres immobilisations financières	3 118 386	0	763 722	-572	0	3 881 536
- Dépôts et cautionnements	3 117 620	0	678 982	-572	0	3 796 030
- Autres immobilisations financières	766	0	84 740	0	0	85 506
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 532 107	0	839 438	-572	0	14 370 973
TOTAL	197 033 765	0	11 679 755	-9 470 328	-10 434	209 753 157

ANNEXE 2 – AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Montant	Augmentation		Diminution	Montant
	Début d'exercice	Reclassement	Dotation	Cessions, mises HS	Fin d'exercice
Frais d'établissement	76 890,00	0,00	22 584,00	0,00	99 474,00
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Logiciels, droits et valeurs similaires	3 006 596,00	0,00	179 448,00	0,00	3 186 044,00
Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	457,00	0,00	10 306,00	0,00	10 763,00
- Baux emphytéotiques	457,00	0,00	10 306,00	0,00	10 763,00
- Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 083 943,00	0,00	212 338,00	0,00	3 296 281,00
Constructions	49 711 867,00	0,00	8 375 098,00	-2 015 961,00	56 071 004,00
- Constructions sur sols propres	49 711 867,00	0,00	8 375 098,00	-2 015 961,00	56 071 004,00
- Gros Entretien sur constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Installations générales et aménag. sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations techniq., matériel et outillage industriels	8 431 945,00	0,00	1 755 509,00	-1 307 885,00	8 879 569,00
Autres immobilisations corporelles	33 411 174,00	0,00	5 834 435,00	-4 721 648,00	34 523 961,00
- Instal.générales, agencements aménag. divers	19 213 986,00	0,00	2 415 484,00	-3 505 260,00	18 124 210,00
- Matériel de transport	583 771,00	0,00	821 868,00	-159 256,00	1 246 383,00
- Matériel et mobilier de bureau et informatique	3 587 397,00	0,00	1 009 285,00	-452 433,00	4 144 249,00
- Mobilier d'exploitation	9 967 859,00	0,00	1 583 225,00	-604 699,00	10 946 385,00
- Cheptel, plantations pérennes	58 161,00	0,00	4 573,00	0,00	62 734,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	91 554 986,00	0,00	15 965 042,00	-8 045 494,00	99 474 534,00
TOTAL	94 638 929,00	0,00	16 177 380,00	-8 045 494,00	102 770 815,00

ANNEXE 3 - PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

NATURE DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	Montant Début d'exercice	Reprises d'activités	Dotations	Reprises	Reclassements	Montant Fin d'exercice
Provisions pour trésorerie	221 158	4 437	0	0	0	225 595
Provisions pour investissement	0	0	0	0	0	0
Provisions sur plus-values de cession d'actifs	84 801	876 232	0	0	0	961 033
PROVISIONS REGLEMENTEES	305 959	880 669	0	0	0	1 186 628
Provisions pour contentieux personnel	1 360 912	216 927	394 870	-713 957	0	1 258 752
Provisions pour contentieux clients	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques	332 330	0	0	-172 402	0	159 928
PROVISIONS POUR RISQUES	1 693 242	216 927	394 870	-886 359	0	1 418 680
Provisions pour indemnités de fin de carrière	4 582 684	0	5 697 002	-4 582 684	0	5 697 002
Provisions pour impôts	0	0	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien et réparations	0	0	0	0	0	0
Provisions pour matériel	0	0	0	0	0	0
Provisions pour passage CCN51	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	7 569 344	46	4 820 767	-1 060 136	0	11 330 021
PROVISIONS POUR CHARGES	12 152 028	46	10 517 769	-5 642 820	0	17 027 023
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	4 550 037	1 515	655	0	0	4 552 207
- Titres de participation et créances rattachées	4 442 816	0	0	0	0	4 442 816
- Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0	0
- Prêts	0	0	0	0	0	0
- Autres immobilisations financières	107 221	1 515	655	0	0	109 391
DEPRECIATION DES ACTIFS IMMOBILISES	4 550 037	1 515	655	0	0	4 552 207
Stocks	0	0	0	0	0	0
Créances sur usagers	9 963 391	74 667	11 088 836	-9 749 020	0	11 377 874
Autres créances	1 505 447	147 316	707 101	-95 397	0	2 264 467
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0	0
DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	11 468 838	221 983	11 795 937	-9 844 417	0	13 642 341
TOTAL	30 170 104	1 328 836	22 262 733	-15 934 794	0	37 826 879

ANNEXE 4 - ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts	164 300	0	164 300
Autres immobilisations financières	3 881 536	0	3 881 536
- Dépôts et cautionnements	3 796 030	0	3 796 030
- Autres immobilisations financières	85 506	0	85 506
ACTIF IMMOBILISE	4 045 836	0	4 045 836
Avances et acomptes versés	1 150 901	1 150 901	0
Autres créances usagers, et comptes rattachés	52 411 421	52 411 421	0
Personnel, et comptes rattachés	808 072	808 072	0
Organismes sociaux, et comptes rattachés	433 452	433 452	0
Créances sur subventions (État et collectivités)	1 259 216	1 259 216	0
État, impôts et taxes, et comptes rattachés	9 519 131	9 519 131	0
Entités du Groupe Coallia, et comptes rattachés	3 945 213	3 945 213	0
Débiteurs divers, et comptes rattachés	1 402 097	1 402 097	0
Charges constatées d'avance	456 670	456 670	0
ACTIF CIRCULANT	71 386 173	71 386 173	0
TOTAL	75 432 009	71 386 173	4 045 836

ETAT DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts auprès établissements de crédit	49 389 528	8 617 940	9 034 473	31 737 114
Emprunts, dettes financières divers	10 040 116	0	10 040 116	0
Entités du Groupe Coallia, et comptes rattachés	0	0	0	0
DETTES FINANCIERES (détail cf. annexe 12)	59 429 644	8 617 940	19 074 589	31 737 114
Avances et acomptes reçus	0	0	0	0
Fournisseurs d'exploitation, et comptes rattachés	36 001 275	36 001 275	0	0
Personnel, et comptes rattachés	12 189 523	12 189 523	0	0
Organismes sociaux, et comptes rattachés	16 476 909	16 476 909	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0
TVA, et comptes rattachés	803 895	803 895	0	0
Autres impôts et taxes, et comptes rattachés	6 983 740	6 983 740	0	0
DETTES D'EXPLOITATION	72 455 342	72 455 342	0	0
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	1 652 249	1 652 249	0	0
Créditeurs divers, et comptes rattachés	8 499 537	8 499 537	0	0
DETTES HORS EXPLOITATION	10 151 786	10 151 786	0	0
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	20 742 892	20 742 892	0	0
TOTAL	162 779 664	111 967 960	19 074 589	31 737 114

ANNEXE 5 - DETAIL DES CREANCES

NATURE	Montant brut	Dépréciation	Montant net
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS	1 150 901	0	1 150 901
Clients HSA	15 499 646	11 377 874	4 121 772
Clients secteur formation	19 023	0	19 023
Clients secteur social	-6 239	0	-6 239
Clients secteur médico-social	33 992 100	0	33 992 100
Clients divers	2 494 937	0	2 494 937
Clients Groupe	411 954	0	411 954
Dailly sur conventions DGF d'exploitation	0	0	0
CRÉANCES USAGERS & COMPTES RATTACHÉS	52 411 421	11 377 874	41 033 547
Personnel : avances, acomptes, et sommes à recouvrer	808 072	663 428	144 824
Organismes sociaux : IJSS, IJ prévoyance, et autres à recouvrer	433 452	355 768	77 684
Subventions d'investissement & équipement hors ACSE	1 259 216	885 093	374 123
Impôt sur les sociétés, taxe d'apprentissage	0	0	0
État, CVAE CET et TP	3 351 401	0	3 351 401
Impôt différé	0	0	0
État, TVA	6 167 730	0	6 167 730
Entités du Groupe Coallia, comptes courants débiteurs	3 945 213	0	3 945 213
Entités du Groupe Coallia, avoirs à recevoir	0	0	0
Débiteurs, suite à reprises d'activité	147 133	0	147 133
Aides à recevoir sur les contrats aidés	3 775	0	3 775
Organismes de formation, remboursements à recevoir	0	0	0
Tickets restaurant	322 986	0	322 986
Autres débiteurs	928 203	350 358	567 845
AUTRES CRÉANCES	17 367 181	2 264 467	15 102 714
TOTAL	70 929 503	13 642 341	57 287 162

ANNEXE 6 - DETAIL DES DISPONIBILITES

NATURE	Montant brut	Dépréciation	Montant net
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	67 780 804	0	67 780 804
Comptes à terme	31 512 798	0	31 512 798
Comptes sur livret	36 268 006	0	36 268 006
DISPONIBILITES BANCAIRES	62 617 927	0	62 617 927
CAISSES	385 950	0	385 950
TOTAL	130 784 681	0	130 784 681

ANNEXE 7 - DETAIL DES FONDS PROPRES

NATURE	A l'ouverture de l'exercice	Ouverture APPASE	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise						
Valeur d'apport de fusion	8 534 050	147 297	0	0	0	8 681 347
Dons et legs	76 225	0	0	0	0	76 225
Prime de fusion						
Excédent raisonnable s/activités subventionnées						
	8 610 275	147 297	0	0	0	8 757 572
Fonds propres avec droit de reprise	0	2 026	0	0	0	2 026
Ecart de réévaluation						
Réserves activités sous gestion propre	11 804 886	584 175	0	0	0	12 389 061
Réserves activités sous gestion contrôlée						0
Réserves de trésorerie	767 407	697 495	0	10 176	0	1 475 078
Réserves de compensation	14 798 527	1 268 049	0	4 557 123	-1 895 230	18 728 469
Excédents affectés à l'investissement	11 254 516	2 948 553	0	3 877 716	-2 427 935	15 652 850
	26 820 450	4 914 097	0	8 445 015	-4 323 165	35 856 397
Report à nouveau activités sous gestion propre						
<u>Report à nouveau acquis</u>						
Report à nouveau	-16 052 318	-3 564 003	-6 432 833	12 019 760	-14 783 953	-28 813 347
Dépenses refusées par les financeurs	-511 954	0	0	0	0	-511 954
Excédent Raisonnable ss/ activités	49 687	0	0	377 825	-363 952	63 560
	-16 514 585	-3 564 003	-6 432 833	12 397 585	-15 147 905	-29 261 741
<u>Report à nouveau en attente</u>						
Excédents activités subventionnées en attente	38 612 143		16 266 226	29 030 699	-28 033 407	55 875 661
	22 097 558	-3 564 003	9 833 393	41 428 284	-43 181 312	26 613 920
Report à nouveau activités s/s gestion contrôlée						0
Excédents affectés aux mesures d'exploitation	4 065 927	0	0	621 020	-359 740	4 327 207
Déficits sociaux à reporter	-14 574 024	0	-763 098	14 021 744	-17 201 408	-18 516 786
Excédents sociaux à reporter	16 253 723	295 615	4 616 656	45 593 920	-42 889 233	23 870 681
Dépenses refusées par autorité de tarif.	-2 517 863	-643 579	0	1 624 822	-3 430 791	-4 967 411
Dépenses non opposables	-5 390 066	-200 612	0	1 393 881	-1 696 383	-5 893 180
Crédits non reconductibles pour IDR	419 921	0	0	0	0	419 921
	-1 742 382	-548 576	3 853 558	63 255 387	-65 577 555	-759 568
Résultat activités sous gestion propre	9 980 909	-147 516	-9 833 393	4 003 716	0	4 003 716
(1) dont Résultat acquis	-6 285 317	-147 516	6 432 833	624 780	0	624 780
(2) dont Résultat en attente	16 266 226	0	-16 266 226	3 378 936	0	3 378 936
Résultat activités sous gestion contrôlée	4 616 656	-763 098	-3 853 558		-2 304 082	-2 304 082
SITUATION NETTE	82 188 351	624 402	0	117 132 402	-115 386 114	84 559 041
Subventions d'investissement						
Subventions pour sites en exploitation	0	0	0	0	0	0
Subventions pour sites en cours de réhabilitation	18 574 117	0	0	5 589 606	-7 950 025	16 213 698
	18 574 117	0	0	5 589 606	-7 950 025	16 213 698
Provisions réglementées						
Provisions réglementaires / trésorerie	221 158	4 436	0	0	0	225 594
Provisions réglementaires / Plus-values actifs	84 801	883 531	0	0	-7 299	961 033
	305 959	887 967	0	0	-7 299	1 186 627
TOTAL FONDS PROPRES	101 068 427	1 512 369	0	122 722 008	-123 343 438	101 959 366

(1) Le Résultat acquis correspond au Résultat Propre de COALLIA

(2) Le Résultat en Attente correspond au Résultat COSA

ANNEXE 8 –CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS OCTROYES DANS L'EXERCICE

NATURE	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caissees d'allocation familiales	Autres	TOTAL
Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
Concours publics (ESSMS)	0	45 993 276	146 212 661	0	0	192 205 937
Subventions d'exploitation	0	530 580	152 409 038	0	2 307 634	155 247 252
	0					
TOTAL	0	46 523 856	298 621 699	0	2 307 634	347 453 189

ANNEXE 9 - DETAIL DES FONDS DEDIES

NATURE	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursement		Montant global	Dont correspondant à des projets sans dépenses depuis 2 ans
Subventions d'exploitation							
Fonds dédiés activité hébergement	415 117	0	0	0	0	415 117	0
Contributions financières ESSMS							
Financements d'exploitation (CNR)	3 078 485	1 387 255	-1 531 177			2 934 563	1 285 363
<i>Projets définis hébergement social</i>	854 313	41 301	-335 318	0	0	560 296	356 070
<i>Projets définis secteur handicap</i>	1 034 445	1 089 212	-925 066	0	0	1 198 591	194 567
<i>Projets définis secteur personnes âgées</i>	1 189 727	256 742	-270 793	0	0	1 175 676	734 726
Financements d'investissement	5 008 968	107 868	-291 549			4 825 288	1 451 880
<i>Autorités de tarification (CNR)</i>	3 705 100	107 868	-195 410	0	0	3 617 558	1 451 880
<i>Caissees de Retraite : immobilier</i>	1 179 515	0	-61 489	0	0	1 118 026	0
<i>Caissees de Retraite : mobilier</i>	124 354	0	-34 650	0	0	89 704	0
	8 087 454	1 495 123	-1 822 726	0	0	7 759 851	2 737 243
Ressources liées à générosité du public							
Fonds dédiés sur dons	5 157	0	0	0	0	5 157	0
TOTAL	8 507 728	1 495 123	-1 822 726	0	0	8 180 125	2 737 243

ANNEXE 10 - DETAIL DES DETTES FINANCIERES

NATURE	Valeur brute Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute Fin d'exercice	Dont dettes garanties
Emprunts auprès des organismes bancaires, dont la Caisse des Dépôts	41 342 983	0	-2 406 746	0	38 936 237	39 655 128
Préfinancements établissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Concours bancaires courants (découverts)	0	10 040 116	0	0	10 040 116	0
Dettes rattachées (ICNE)	269 812	205 817	0	0	479 835	184 502
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	41 612 795	10 245 933	-2 406 746	0	49 456 188	39 839 630
Emprunts auprès d'organismes non bancaires	4 568 140	0	-339 390	0	5 193 884	4 513 706
Préfinancements autres établissements	0	0	0	0	0	0
Cautions versées par les usagers	5 001 343	0	-227 647	0	4 779 572	0
Dettes rattachées (ICNE)	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes financières	9 569 483	0	-567 037	0	9 973 456	4 513 706
Entités du Groupe Coallia et Comptes Rattachés		1 106 437			1 106 437	
TOTAL	51 182 278	10 245 933	-2 973 783	0	59 429 644	44 353 336

ANNEXE 11 - DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	Montant
Usagers	2 916 616
Créances usagers	2 916 616
Fournisseurs, avoirs à recevoir	155 643
Personnel, produits à recevoir	0
Organismes sociaux, produits à recevoir	0
État, Impôts et taxes, produits à recevoir	3 274 113
Entités du Groupe Coallia, produits à recevoir	0
Débiteurs divers, produits à recevoir	43 965
Autres créances	3 473 721
Valeurs mobilières de placement, produits à recevoir	394 583
Banques, produits à recevoir	0
Trésorerie	0
COMPTES RATTACHES	6 784 920
Accompagnement social	0
Établissements médico-sociaux	0
Établissements sociaux	0
Formation	0
Habitat social adapté	0
Intermédiation locative (Solibail)	0
Divers	456 670
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	456 670
TOTAL	7 241 590

COMPTE DE REGULARISATION PASSIF	Montant
Emprunts, intérêts courus et non échus	479 835
Banques, charges à payer	0
Entités du Groupe Coallia, charges à payer	0
Dettes financières	479 835
Fournisseurs d'exploitation, charges à payer	10 003 621
Usagers, avoirs à établir	0
Personnel, congés à payer	2 596 140
Personnel, autres charges à payer	8 468 573
Organismes sociaux, charges sur congés à payer	1 395 262
Organismes sociaux, autres charges à payer	4 531 501
État, Impôts et taxes, charges à payer	0
Dettes d'exploitation	27 055 097
Fournisseurs d'immobilisations, charges à payer	0
Débiteurs divers, charges à payer	43 965
Dettes hors exploitation	43 965
COMPTES RATTACHES	27 099 062
Accompagnement social	0
Établissements médico-sociaux	0
Établissements sociaux	0
Formation	0
Habitat social adapté	0
Intermédiation locative (Solibail)	0
Divers	20 742 892
PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE	20 742 892
TOTAL	48 321 789

ANNEXE 12 - TRANSFERTS DE CHARGES ET PRODUCTION IMMOBILISÉE

Transferts de charges d'exploitation	Montant
Contrats aidés	810 159
Formation	485 566
Sinistres	589 930
Avantages en nature	303 479
Aides diverses	0
Immobilisations incorporelles	0
Autres transferts de charges	2 312 854
TOTAL	4 501 988

Transferts de charges financiers	Montant
Frais sur emprunts imputés aux tiers financeurs	687
Frais de Dailly imputés aux tiers financeurs	0
TOTAL	687

Production immobilisée	Montant
Frais d'établissement	0
Solutions informatiques développées en interne	0
Immobilisations incorporelles	0
Frais financiers incorporés à des programmes de réhabilitation	0
Gros entretien (GE)	0
Travaux de peinture	0
Maîtrise d'ouvrage	0
Autres immobilisations corporelles	0
Immobilisations corporelles	0
TOTAL	0

ANNEXE 13 - DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant
Amendes, pénalités	184 079
Divers	1 782 434
Opérations de gestion	1 966 513
Valeurs nettes des immobilisations incorporelles sorties	61
Valeurs nettes des immobilisations corporelles sorties	1 599 209
Opérations en capital	1 599 270
Provisions réglementées	0
Dépréciation créances	0
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	26 899
TOTAL	3 592 682

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant
Rentrées sur créances amorties	786 471
Dégrèvements d'impôts (autres que I.S.)	87 638
Divers	5 544 645
Opérations de gestion	6 418 754
Produits de cession des immobilisations incorporelles	0
Produits de cession des immobilisations corporelles	28 577
Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat	0
Autres produits exceptionnels	0
Opérations en capital	28 577
Provisions réglementées	0
Dépréciation créances	0
Provisions pour risques	0
Reprise sur dépréciations et provisions et transferts de charges	5 000
TOTAL	6 452 331

ANNEXE 14 - ENGAGEMENT DE CREDIT BAIL

Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total à payer	
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0	0	0	0
Installations, matériel	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0

ANNEXE 15 - ETAT DES ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS DONNES	Hypothèques	Privilèges Prêteur de Deniers	Cautions	TOTAL
Des filiales	0	0	0	0
CREDIT MUTUEL		188 378		188 378
BNP PARIBAS	4 000 000	1 630 605	0	5 630 605
CREDIT AGRICOLE	187 443	181 000	0	368 443
CAISSE D'EPARGNE	107 780		14 877	122 657
CREDIT COOPERATIF			17 570	17 570
Aux tiers	4 295 223	1 999 983	32 447	6 327 653
TOTAL	4 295 223	1 999 983	32 447	6 327 653

ENGAGEMENTS RECUS	Hypothèques	Privilèges Prêteur de Deniers	Cautions	TOTAL
Des filiales	0	0	0	0
Collectivités locales	0	0	3 472	3 472
Retenues de garantie sur marchés de travaux	0	0	0	0
Des tiers	0	0	3 472	3 472
TOTAL	0	0	3 472	3 472

ANNEXE 16 - ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	MONTANT
Créances rattachées à des participations	0
Créances usagers, et Comptes rattachés	411 954
Comptes Courants Associés Débiteurs	3 945 213
Dettes fournisseurs, et comptes rattachés	0
Comptes Courants Crédateurs	0

ANNEXE 17 - LISTE DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET ENTITES LIEES

SOCIETES	% de détention	Valeur brute des titres au bilan (K €)	Valeur nette des titres au bilan (K €)	CA dernier exercice (K €)	Résultat dernier exercice (K €)	Fonds propres après résultat dernier exercice (K €)	Prêts et avances accordés (K €)
BATIGERE HABITAT SOCIAL	26,54%	5 800	5 800	25 960	2 781	246 885	0
PAVILLON GIRARDIN (SA)	100,00%	3 917	0	0	-135	452	806
SCI L'ORANGERIE	99,90%	547	0	0	61	-137	538
COALLIA SOLIDAIRE (association)			0	6 115	-271	-1 980	2 601